

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 27 mai 2021

Date de convocation
20 mai 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 20
Présents : 12
Ayant donné procuration : 2
Absents excusés : 0
Absents : 6

L'an DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le VINGT-SEPT du mois de MAI, à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : MM. DOS SANTOS, FOURNIER, FREYBURGER, HEISER, MATELIC, MEIGNEL, NOBILE, OCTAVE, QUEUNIEZ, ROVIERO, SADOCCO et WILLAUME.

Membres absents ayant donné procuration : M. CORRADI à M. FOURNIER
Mme ROUSSEAU à M. FREYBURGER

Absents non excusés : Mme ROMILLY, MM. ABATE, BOLTZ, MULLER, MUNIER et TURCK

Le **Président** ouvre la séance, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**PRÉSENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR URBAIN DU « CŒUR DE SITE »
DES PORTES DE L'ORNE AMONT.**

Monsieur Joe KAMAR, de l'Atelier KAPAA, présente le schéma directeur urbain du « Cœur de site » des Portes de l'Orne Amont.

**Délibération n° 2021-15 - ADOPTION DU PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL POUR
L'AMÉNAGEMENT DU SITE DES PORTES DE L'ORNE**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RÉAFFIRME les grandes ambitions du projet de requalification des Portes de l'Orne Amont telles qu'elles ont été rappelées dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2021,
- CONFIRME la stratégie à mettre en œuvre, telle qu'elle a déjà été définie lors des précédents débats d'orientation budgétaire et telle qu'elle a été rappelée lors du débat d'orientation budgétaire 2021,
- ARRÊTE une « programmation financable » pour l'aménagement des « Portes de l'Orne Amont » en retenant, parmi les hypothèses proposées par l'équipe d'AMO généraliste, l'hypothèse médiane qui consiste à porter le nombre de logements à 1700,
- SÉCURISE la programmation (logements et activités) retenue dans cette hypothèse par la réalisation de deux études de marché,
- DÉCIDE de demander aux communes concernées (AMNEVILLE et ROMBAS) de s'engager à reverser le produit de la fiscalité générée par le projet au profit du Syndicat Mixte afin de lui permettre de financer le déficit prévisionnel de l'opération,

- RETIENT, parmi les modes d'aménagement proposés, la concession (précédée de la création d'une SEMOP) pour l'aménagement de la partie « Amont », du site des Portes de l'Orne,
- RETIENT la « ZAC » comme outil d'aménagement opérationnel pour la réalisation du projet des « Portes de l'Orne-Amont »,
- PROCEDE, dès à présent, à l'élaboration d'un projet de cahier des charges pour la future concession d'aménagement,
- DÉCIDE de poursuivre l'élaboration du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA),
- PROPOSE, en plus des deux Communautés de Communes (CCPOM et CCRM), de l'EPF Grand Est, de l'Etat (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, DDT et DREAL) et de la Région Grand Est, aux partenaires suivants, potentiellement intéressés par le projet, de participer à ce Projet Partenarial d'Aménagement :
 - o RTE pour le dévoiement des lignes haute tension,
 - o le Département de la Moselle et la DIR EST pour les projets de voirie,
 - o la SNCF si le projet de gare qui est envisagé est confirmé,
 - o La Société « ARCELOR-MITTAL »,
 - o La Société « GANDRANGE INDUSTRY ».
- ARRÊTE, comme suit, le périmètre du PPA : les « Portes de l'Orne Amont » et la partie située sur le territoire de la Ville d'Amnéville des « Portes de l'Orne Aval »,
- DÉCIDE d'engager des études et des réflexions d'aménagement sur l'opportunité d'intégrer ultérieurement les « Portes de l'Orne Aval » et « Confluences » dans ce processus d'aménagement,
- ARRÊTE les 1ères actions du PPA à mettre en œuvre telles qu'elles sont proposées ci-dessus,
- DÉCIDE de poursuivre la réflexion sur la stratégie opérationnelle à mettre en œuvre à l'échelle des 500 Ha (Amont – Aval – Confluences),
- Et DÉCIDE de s'approprier la vision du projet telle qu'elle est décrite ci-dessus, vision qui vise à mettre en œuvre un projet de redéploiement économique et urbain préfigurateur d'une autre vision qui permettrait au site des « Portes de l'Orne » de devenir une vitrine pour inventer la Ville de demain.

La séance est levée à 18h20.

Fait à Rombas, le 11 juin 2021

Le Président,



Lionel FOURNIER